BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 414

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

450 898 531 RCS Toulouse.
JAM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Jean Cocteau, 31140 Aucamville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE JAM Société à responsabilité limitée au capital de 38 160 euros Siège social : 8 Rue Jean Cocteau 31140 AUCAMVILLE, RCS TOULOUSE 450 898 531 ET ALUMINIUM PYRENEES Société à responsabilité limitée au capital de 32 014,29 euros Siège social : Rue du rempart Zone Industrielle du Terroir 31140 ST ALBAN RCS TOULOUSE 310 187 133 AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte SSP en date à SAINT ALBAN du 14/12/20, la société JAM, SARL au capital de 38 160 euros, dont le siège social est 8 Rue Jean Cocteau 31140 AUCAMVILLE, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 450 898 531, et la société ALUMINIUM PYRENEES, SARL au capital de 32 014,29 euros, dont le siège social est Rue du rempart Zone Industrielle du Terroir 31140 ST ALBAN, immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 310 187 133 , ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société JAM par la société ALUMINIUM PYRENEES. Il est précisé que par acte SSP en date à SAINT ALBAN du 25/11/20, les sociétés JAM et ALUMINIUM PYRENEES avaient établi un premier projet de fusion par voie d'absorption de la société JAM par la société ALUMINIUM PYRENEES. Ce projet étant erroné, les associés des deux sociétés ont autorisé les dirigeants de chacune des sociétés participant à la fusion par AG du 11/12/20, à signer le nouveau projet de traité de fusion en date du 14/12/20. La société JAM ferait apport à la société ALUMINIUM PYRENEES de la totalité de son actif, soit 334 442 euros (passif nul). La valeur nette des apports s'élèverait à 334 442 euros. En rémunération de cet apport net, 954 parts nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ALUMINIUM PYRENEES à titre d'augmentation de son capital social de 14 539 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 319 903 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part de la société ALUMINIUM PYRENEES pour 2 parts de la société JAM. La société JAM détenant 1 028 parts de la société ALUMINIUM PYRENEES, l'augmentation de capital sera immédiatement suivie d'une réduction de capital par voie d'annulation des 1 028 parts de 15,24 € de valeur nominale unitaire, d'un montant de 15 667 €. La différence entre la valeur d'apport des 1 028 parts sociales et la réduction de capital, soit 292 733 € s'imputera sur

la prime de fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2020 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société JAM depuis le 1er juillet 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALUMINIUM PYRENEES. La société JAM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE au nom des deux sociétés le 18 décembre 2020. Pour avis.

